



Commission des Classes moyennes et du Tourisme

Procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2019

Ordre du jour :

1. Présentation du programme gouvernemental relevant de la compétence de la commission
2. Priorités de la politique des Classes moyennes et du Tourisme dans les mois à venir
3. Organisation des travaux de la commission

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, Mme Stéphanie Empain, M. Gast Gibéryen remplaçant M. Roy Reding, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, Mme Carole Hartmann, M. Henri Kox, M. Gilles Roth, M. Marco Schank remplaçant M. Marc Spautz, M. Roberto Traversini

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Lex Delles, Ministre du Tourisme, Ministre des Classes moyennes

M. Gilles Scholtus, M. Luis Soares, M. Ricky Wohl, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Joëlle Elvinger, Présidente de la Commission

*

1. Présentation du programme gouvernemental relevant de la compétence de la commission

La proposition de Madame la Présidente, de subdiviser la présentation selon les deux volets, « Classes moyennes » et « Tourisme », est acceptée.

D'emblée, Monsieur le Ministre tient à préciser que la création d'un Ministère des Classes moyennes et du Tourisme témoigne de la volonté de la coalition gouvernementale de donner un poids politique particulier tant aux classes moyennes, qu'au développement du secteur du tourisme et ne constitue nullement un retour en

arrière avec le fonctionnement cloisonné de jadis des ministères respectivement en charge des classes moyennes et de l'économie au sens large. Au contraire, et dans l'intérêt tant de l'efficacité organisationnelle que de la simplification administrative, les réformes entreprises lors de la précédente législature restent acquises, ce que le secteur salue. Une coopération étroite entre les départements en charge des classes moyennes et certains départements relevant traditionnellement du Ministère de l'Economie est cruciale. Depuis la réforme fondamentale des régimes d'aides d'Etat à destination des entreprises réalisée au cours de la précédente législature,¹ toutes ces demandes d'aides et donc également celles des petites et moyennes entreprises, sont examinées dans une seule commission consultative qui en vérifie la conformité à la législation.

Selon l'orateur, uniquement une compétence politique partagée subsiste entre le Ministre de l'Economie et celui en charge des Classes moyennes et du Tourisme: celle concernant les zones d'activités économiques.

- Classes moyennes

Monsieur le Ministre parcourt l'accord de coalition le concernant en l'illustrant d'exemples ou en l'expliquant par endroits.²

Débat :

- **Autorisations d'établissement** – Suite à une question afférente, il est rappelé que, pour ce qui est du commerce, la législation concernant le droit d'établissement vient d'être réformée.³ En ce qui concerne l'artisanat, des discussions avec le secteur en vue d'une réforme législative sont en cours. Pour ce qui est de l'émission d'autorisations d'établissement,⁴ on ne peut pas, de manière générale, parler de lenteurs – sauf lorsqu'il s'agit d'une nouvelle profession ou d'un métier qui n'a pas encore été défini. Dans l'intérêt de jeunes entrepreneurs, de « start-ups », il y aurait cependant lieu, selon Monsieur le Ministre, de simplifier davantage la procédure liée à l'octroi d'une autorisation d'établissement de sorte à leur permettre de lancer plus rapidement un projet d'entreprise ;
- **Cadastre national du commerce** – Monsieur le Ministre confirme que des travaux concernant l'établissement d'un cadastre du commerce local sont en cours. Ceux-ci s'étaleront au moins jusqu'en été de l'année courante. Une fois terminé, il entend présenter ce cadastre à la commission. Il est précisé que ce cadastre fait l'inventaire de l'ensemble des surfaces commerciales, tout en marquant les surfaces vides afin, dans une seconde étape, de pouvoir mettre en place un « Leerstandsmanagement » actif dans l'objectif de réduire au minimum les locaux commerciaux non occupés ;
- **Communication PME et autorités publiques** – Monsieur le Ministre se dit conscient de la difficulté qu'éprouvent certaines petites et moyennes entreprises à interagir efficacement avec les différentes « plateformes » relevant de différents ministères (registre de commerce et des sociétés, centre commun de la sécurité sociale etc.) et confirme qu'il se perçoit également comme une sorte de « médiateur » entre les différents ministères en charge,

¹ Voir dossiers parlementaires n^{os} 6853, 6854, 6855 ainsi que 7140 et, prochainement, 7315.

² Voir extrait afférent joint en annexe.

³ Voir doc. parl. n^o 7228 – rapport adopté le 27 juin 2018 par la Commission de l'Economie.

⁴ Dans dix à douze jours, selon l'orateur.

comme avec le nouveau Ministère de la Digitalisation, afin d'obtenir un regroupement tout au moins virtuel de ces différentes plateformes ;

- **« Conseil en ... »** – Il est rappelé que lors de la réforme ci-avant évoquée, les titres tels que Conseil en informatique ou Conseil économique ont été abrogés. Toutes ces activités professionnelles continueront à pouvoir être exercées, sous une autorisation d'établissement pour une activité commerciale ;⁵
- **Fit 4 Digital** – Monsieur le Ministre précise que l'offre de services *Fit 4 Digital* visant à aider les entreprises à entamer leur transformation numérique est destinée tant aux entreprises artisanales qu'aux entreprises purement commerciales. A l'avenir, il y a également lieu de tirer davantage bénéfice des expériences déjà acquises afin de pouvoir déployer plus rapidement certaines solutions types.

Monsieur le Ministre tient à souligner qu'il est d'avis que la digitalisation peut augmenter significativement la productivité également d'entreprises artisanales et constituer une réponse à la pénurie en main-d'œuvre qualifiée. L'orateur renvoie à certains exemples. Ainsi, le recours à des lunettes digitales pourrait servir à mieux exploiter le savoir-faire d'un installateur en lui permettant de guider, à partir de sa centrale, simultanément sur plusieurs chantiers des ouvriers lors de l'installation ou de la réparation de systèmes de chauffage. Une entreprise de toiture pourrait ainsi recourir à des applications liées à des drones pour inspecter une toiture et estimer le coût d'une intervention etc. ;

- **Grandes surfaces commerciales** – Monsieur le Ministre renvoie à la réforme du droit d'établissement évoquée et ayant trait au commerce. C'est par cette loi du 18 juillet 2018 que la procédure d'autorisation particulière pour les grandes surfaces a également été abrogée. Le seul instrument restant pour refuser l'installation d'une grande surface supplémentaire réside au niveau communal et est de nature urbanistique (PAG) ;
- **Heures d'ouverture** – Monsieur le Ministre rappelle que la législation réglant les heures d'ouverture des commerces devrait de toute manière être adaptée en raison d'un arrêt de la Cour constitutionnelle et d'un jugement afférent du Tribunal administratif déclarant la situation actuelle contraire au principe constitutionnel de l'égalité devant la loi.⁶ Actuellement et en conséquence de ce jugement, les métiers de la bouche bénéficient d'une dérogation des restrictions horaires, dérogation qu'il vient de proroger pour toute l'année 2019.

Cette réforme législative ne sera pas décrétée par le haut, mais en tenant compte de l'étude au sujet des heures de travail dans ce secteur qui vient d'être réalisée par le LISER⁷, mais surtout qu'après consultation des partenaires sociaux et des autres acteurs concernés. Monsieur le Ministre souligne vouloir procéder à ces consultations dès la fin du printemps de cette année. L'objectif est de pouvoir déposer un projet de loi au courant de l'année 2020. A ce stade, l'orateur juge prématuré de présenter l'étude évoquée en commission ;

- **LetzShop.lu** – Monsieur le Ministre remarque qu'il ne dispose pas encore de statistiques officielles permettant d'évaluer le projet *LetzShop.lu*. Il se dit disposé à réaliser cet exercice, donne toutefois à considérer que cette

⁵ Voir explications à ce sujet données lors de la réunion du 17 mai 2018 de la Commission de l'Economie (sous point 3 du procès-verbal).

⁶ Un boulanger de Differdange s'estimant lésé de la concurrence de stations-service bénéficiant d'un régime d'heures d'ouverture plus libéral – voir également la discussion afférente lors de la réunion de la Commission de l'Economie du 22 juin 2017 (*point 3 à l'ordre du jour*).

⁷ « Luxembourg Institute of Socio-Economic Research »

plateforme de vente sur internet ne vient d'être lancée qu'en septembre 2018. Une période d'exploitation d'au moins une année devrait être accordée à ce site, avant de pouvoir raisonnablement tirer des premières conclusions de cette initiative. Il s'attend, par ailleurs, à un « effet boule de neige » avec une progression géométrique du nombre des commerces en fonction du nombre croissant de commerces recourant à cette plateforme. Cet effet positif peut être attendu du fait qu'une série d'autres communes entendent adhérer à ce groupement d'intérêt économique et celles-ci inciteront leurs commerces locaux à profiter de cette plateforme de vente en ligne ;

- **Revitalisation des centres-villes** – Monsieur le Ministre donne à considérer qu'une « redynamisation » des noyaux villageois et des centres-villes dépend de nombreux facteurs. Il renseigne que son ministère dispose d'un poste budgétaire destiné à subventionner des études commanditées par les communes et qui ont pour objet de déterminer des mesures concrètes permettant de rendre leurs centres plus attractifs.⁸ Dans ce contexte, Monsieur le Ministre tient toutefois à renvoyer au principe de l'autonomie communale qui serait à respecter, principe auquel il se dit attaché ;
- **Terrains** – Monsieur le Ministre concède qu'il y a lieu d'agir pour ce qui est de la disponibilité de terrains destinés à des activités artisanales. Les solutions à mettre en œuvre se déclinent dans le temps. A court terme, il s'agit d'améliorer le « matching » entre la demande en locaux ou surfaces avec les disponibilités dans l'ensemble des zones d'activités actuelles. En effet, dans pratiquement toutes les zones des halls non employés ou des terrains non occupés ou qui sont sur le point d'être libérés existent. Ces phases intermédiaires durant lesquelles certaines de ces infrastructures sont exemptes d'activités pourraient être réduites, de sorte à retrouver bien plus rapidement un nouvel exploitant. A cette fin, en collaboration avec les syndicats qui gèrent les zones d'activités économiques, un inventaire de ces disponibilités sera dressé. Dans ce même ordre d'idées, des solutions modèles à une série de problèmes types qui se sont susceptibles de se poser dans les zones d'activités sont à élaborer. A moyen terme, il s'agit de mettre en œuvre le Plan directeur sectoriel « Zones d'activités économiques » (PSZAE), c'est-à-dire de viabiliser dans les meilleurs délais les nouvelles zones désignées.

- Tourisme

Pour l'exposé de Monsieur le Ministre, il est renvoyé à l'extrait afférent de l'accord de coalition joint en annexe.

Débat :

- **Conférences IHRA** – Monsieur le Ministre confirme que le Luxembourg présidera cette année l'*International Holocaust Remembrance Alliance* et que des conférences afférentes auront lieu au Luxembourg. Il explique toutefois qu'il juge peu approprié et non souhaité d'exploiter cette présidence pour promouvoir activement du tourisme au Luxembourg ;
- **Mise en réseau** – Un intervenant salue le recours fréquent fait par Monsieur le Ministre au terme « Vernetzung », s'interroge toutefois comment concrètement une telle « mise en réseau » sera structurée. Il souligne qu'il partage comme

⁸ Voir à ce sujet également l'échange de vues en Commission de l'Economie du 22 juin 2017 concernant « la diversification des commerces ainsi que l'attractivité et le développement des centres-villes » (point 3 à l'ordre du jour).

cruciale pour le secteur touristique du Luxembourg l'idée d'une telle interaction accrue des différents acteurs de ce secteur. Ce serait seulement ainsi que le potentiel du secteur saurait être pleinement exploité. Il s'agirait non seulement d'informer partout le touriste ou voyageur d'offres complémentaires dans le pays, peu importe la région ou la commune, mais également de simplifier les démarches pour les initiateurs de projets locaux voire même régionaux lorsqu'ils entendent lancer des projets nouveaux. La multitude de ministères et d'administrations à solliciter et à impliquer, le cas échéant, rendrait compliquée et lente la réalisation de certains projets touristiques.

Monsieur le Ministre donne à considérer que la complexité évoquée quant à la réalisation de projets touristiques réside surtout dans la nature de certains de ces projets qui touchent aux compétences de différents ministères. Une réponse pourrait être une réorganisation au sein de son ministère en désignant pour chaque type d'activité touristique (pistes cyclables, offre culturelle etc.) un seul responsable dans son ministère, personne de contact et coordinateur à la fois pour toute initiative locale ou régionale dans ce domaine de même que pour les autres ministères ou administrations concernés. Actuellement, ce mode organisationnel fonctionne déjà pour ce qui est des randonnées touristiques (signalisation, entretien/remise en état des sentiers, coordination avec d'autres administrations...);

- **Musées locaux et régionaux** – Suite à une question afférente, Monsieur le Ministre annonce que le musée rural de Binsfeld sera conventionné, une subvention est prévue pour l'année budgétaire 2019.

L'orateur tient toutefois à ajouter qu'il estime qu'il y a lieu d'aborder la problématique des musées locaux, souvent lancés sur initiative privée et portés par l'engagement de bénévoles, dans un cadre plus général. Régulièrement, leur subventionnement réel ou éventuel est sujet à discussion. Se posent ainsi non seulement des questions quant à l'opportunité, l'étendue ou la durée d'un financement public, mais également quant à la structure organisationnelle de ces infrastructures locales à soutenir. A son avis, une approche plus structurée face à ces initiatives locales s'impose. Ceci dans l'intérêt, non seulement d'une meilleure efficacité, mais d'une présentation plus professionnelle et attrayante, également d'un point de vue de la qualité de leur contenu, de ces musées. Ainsi, beaucoup de ces initiatives, innovatives et attractives au début, perdent de leur élan ou ne parviennent pas à maintenir une certaine qualité dans la durée ou à réaliser certains investissements qui s'imposeraient pour rester à la hauteur du temps. L'orateur donne l'exemple d'exigences modernes en matière de scénographie muséale recourant, de plus en plus, à des techniques digitales. Ces techniques nécessitent toutefois un investissement conséquent en temps et en moyens financiers. Le plus souvent ces associations locales n'ont ni le savoir-faire requis ni les moyens pour réaliser de telles scénographies modernes.

Une « mise en réseau » ou un regroupement s'imposerait, de l'avis de Monsieur le Ministre, également au niveau des musées locaux, ce qui permettrait d'aborder ensemble certaines problématiques communes de manière professionnelle, de sorte à se partager, par exemple, certaines infrastructures informatiques ou le savoir-faire de certains professionnels. Une série de solutions pourraient être envisagées dans l'intérêt d'une plus grande efficacité et professionnalisation dans ce domaine ;

- **Réservations via « Visit Luxembourg »** – Monsieur le Ministre confirme qu'actuellement il n'est pas possible de réserver des chambres d'hôtel par l'intermédiaire du site internet « Visit Luxembourg ». A ce stade, cette

plateforme permet uniquement la réservation auprès de campings et d'auberges de jeunesse. Dans une seconde étape, il sera cependant possible de réserver directement une chambre auprès d'un établissement d'hébergement au Luxembourg par l'intermédiaire de cet outil informatique ;

- **Suivi des projets ORT** – Monsieur le Ministre donne à considérer que les projets lancés par les différents Office régionaux du tourisme devraient être conçus de manière à ce qu'ils puissent survivre sans qu'ils doivent être repris ou subventionnés *ad aeternam* par le Ministère. Une telle façon de procéder créerait un effet boule de neige, à terme financièrement intenable. Une approche en réseau, commune et plus structurée permettrait de résoudre pas mal de difficultés qui se posent actuellement. Un grand potentiel de synergies à ce niveau existe. L'orateur renvoie également à des projets qui en raison de leur grande attractivité (nombre de visiteurs) ont même changé de promoteur (*Projekträger*).

2. Priorités de la politique des Classes moyennes et du Tourisme dans les mois à venir

Madame la Présidente constate que le point sous rubrique a été indirectement abordé lors des exposés et discussions précédentes et propose, au vu de l'heure avancée, de traiter de suite le dernier point à l'ordre du jour.

3. Organisation des travaux de la commission

La proposition de Madame la Présidente de désigner la plage horaire fixée pour la présente réunion (mardi à 14.30 heures) comme plage horaire régulière ou permanente est acceptée.

Survolant de vive voix le rôle des affaires de la commission, l'oratrice signale qu'il y a lieu de renvoyer à la présente commission un projet de loi (6795) supplémentaire et une proposition de loi (6450), car étant de la compétence du Ministère des Classes moyennes et du Tourisme. Ceux-ci figurent actuellement encore sur le rôle de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace. Une demande dans ce sens sera adressée de suite à la Conférence des Présidents.

Monsieur le Ministre ajoute que certaines études sont en cours et le point sera fait sur certains plans d'action, résultats qu'il souhaite le moment venu également discuter avec les membres de la commission parlementaire.

Une prochaine réunion sera convoquée en temps utile.

Luxembourg, le 28 janvier 2019

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

La Présidente de la Commission des Classes moyennes
et du Tourisme,
Joëlle Elvinger

Annexe :

- Extraits de l'accord de coalition 2018, volets « Classes moyennes et Tourisme », pp. 139 à 141 et pp. 143 à 146.

sans documents et dans l'impossibilité de produire des attestations officielles de leur pays d'origine.

Afin d'encourager l'entrepreneuriat coopératif en tant que forme alternative aux sociétés de capitaux, la législation relative aux coopératives sera revue afin de stimuler la création de projets à caractère participatif.

Mesures en faveur des PME

En vue de garantir un encadrement favorable et performant aux petites et moyennes entreprises (PME), le Haut Comité pour le soutien des PME et de l'entrepreneuriat continuera sa mission de suivi de la mise en place des mesures du 4^{ième} Plan d'action PME qui sera revu pour intégrer de nouvelles mesures.

Les aides financières étatiques versées par l'Etat seront exonérées fiscalement.

Afin de faciliter l'accès au financement des PME, un outil de garantie pour les mutualités de cautionnement (Mutualité des PME et Mutualité de Cautionnement) sera mis en place en ligne avec le nouveau régime d'aide en faveur des PME. Il sera étudié comment la SNCI pourra accompagner le dispositif en place ou le suppléer par de nouvelles mesures. Une attention particulière sera portée aux difficultés lors d'opérations de financement qui comportent une part importante liée aux biens immobiliers, tant lors d'extensions d'activités que lors de transmissions d'entreprise.

La digitalisation croissante est un enjeu majeur, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, qu'il s'agisse des entreprises artisanales, des entreprises du secteur du commerce, des services ou des professions libérales. Les initiatives qui visent à sensibiliser les chefs d'entreprise et à les accompagner dans leurs démarches stratégiques pour mettre en œuvre des outils numériques seront soutenues. Les outils de soutien tel que Fit4Digital continueront d'être déployés. Le « Centre de Compétences Digitalt Handwerk » jouera un rôle clef pour accompagner les entreprises artisanales.

Les petites et moyennes entreprises continueront d'être accompagnées à travers les moyens existants dans leurs démarches dans le domaine de la protection du climat, notamment pour les inciter à profiter du potentiel en matière d'efficacité énergétique, par le biais de mesures réglementaires, de conseil et de financement appropriés ainsi que de l'échange d'expériences. Dans ce contexte, les moyens de garantir le financement des projets visant à protéger le climat seront mis à disposition. Le soutien pour les start-up innovatrices dans ce domaine sera renforcé.

Finalement, les efforts en vue de simplifier les procédures administratives, notamment pour les PME, seront poursuivis tout en garantissant le respect des législations en vigueur.

Commerce

La législation en matière d'heures d'ouverture sera adaptée afin d'accorder une plus grande flexibilité aux commerces. Les différentes réglementations qui s'appliquent aujourd'hui, y compris les nombreux régimes d'exception, gênent la lisibilité des dispositions applicables. Un arrêt de la Cour constitutionnelle a par ailleurs mis en lumière la nécessité de revoir cette législation. Sur base des résultats d'une étude au sujet des heures de travail dans le secteur du commerce effectué par le « Luxembourg Institute of Socio-Economic Research » (LISER) auprès des entreprises et des salariés et après consultation des partenaires sociaux, la législation en matière d'heures d'ouverture sera réformée. Les conditions de travail des salariés du secteur du commerce devront être prises en compte lors des travaux qui se dérouleront dans le cadre du dialogue social.

Les efforts consentis dans le cadre du « Pakt pro Commerce » seront poursuivis. Le tissu commercial au sein des centres-villes sera soutenu afin de préserver ou de redynamiser ainsi les centres-villes, moteurs essentiels de l'attractivité et de la qualité de vie, tant pour les résidents que pour les touristes.

Moyennant les différents champs d'action définis dans le « Pakt pro Commerce », le soutien et le développement du commerce de détail continuera d'être favorisé. Dans ce contexte, le développement de la vitrine en ligne du commerce de détail national « Letzshop.lu » sera accompagné activement afin de permettre aux commerces de disposer d'une plateforme de commerce électronique facilement accessible.

Au niveau communautaire, le Luxembourg continuera à s'engager en faveur d'une levée des difficultés d'approvisionnement que rencontre le commerce de détail national.

Artisanat

Le « Pakt pro Artisanat » continuera d'être mis en œuvre en tant qu'outil majeur pour promouvoir le secteur artisanal. Le secteur artisanal constitue une épine dorsale de l'économie. Composé principalement de petites et moyennes entreprises, ce secteur sera revalorisé en rehaussant son image de marque, en valorisant le travail artisanal auprès des jeunes et à travers le soutien par les différentes initiatives du Gouvernement.

Le droit d'établissement sera modernisé. Les travaux concernant l'accès à la profession dans le domaine de l'artisanat seront finalisés. Tout en valorisant le brevet de maîtrise et en gardant les principes régissant actuellement le droit d'établissement, afin d'assurer une qualification professionnelle adéquate des chefs d'entreprise, il faudra mettre en place des démarches pour simplifier l'accès à certaines professions. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux entreprises créatives afin de ne pas dissuader

l'éclosion d'un secteur créatif aux dépens d'une réglementation stricte de l'accès à la profession.

Dans le domaine de l'artisanat, un focus particulier devra être mis sur l'accès et l'approvisionnement des entreprises luxembourgeoises sur les marchés des pays limitrophes. Des consultations bilatérales seront effectuées avec les pays voisins afin d'éliminer des freins persistants qui entravent aujourd'hui l'accès des entreprises luxembourgeoises aux marchés frontaliers et le fonctionnement du marché intérieur.

La transition énergétique se réalisera uniquement conjointement avec une formation continue des différents corps de métiers intervenant sur un chantier. Les initiatives visant à former le secteur artisanal dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique seront accompagnées, en particulier à travers les différents centres de compétences.

Horeca

Le Luxembourg est reconnu pour l'excellente qualité de son offre gastronomique. Afin d'asseoir cet atout sur une base solide, des pistes seront étudiées pour élargir à l'avenir l'offre au Luxembourg de formations supérieures, de formations continues et de formations spécifiques à haut niveau pour le secteur de la restauration et de l'hôtellerie. Le secteur hôtelier doit faire face à une diminution des établissements surtout en zone rurale. Les mesures tendant à éviter des pertes de capacités hôtelières supplémentaires et les modèles pouvant être mis en place afin d'assurer la continuité des activités et la transmission de certains établissements hôteliers seront étudiées.

Professions libérales

Le projet de loi relatif à l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseil (OAI) sera finalisé afin de pouvoir adapter les structures de l'ordre et de moderniser la législation. Dans le même esprit, la législation concernant l'Ordre des experts-comptables (OEC) sera revue.

Politique en matière de concurrence

En matière de politique de la concurrence, le Conseil de la concurrence sera amené à changer de forme juridique. Afin de transposer en droit national la proposition de directive visant à doter les autorités de concurrence des Etats membres des moyens de mettre en œuvre plus efficacement les règles de concurrence et à garantir le bon fonctionnement du marché intérieur, le Conseil de la concurrence deviendra un établissement public lui permettant d'agir en justice en toute indépendance.

Tourisme

Le tourisme au Luxembourg a connu un essor continu au cours des dernières années. Les investissements dans la qualité et l'adaptation continue des infrastructures touristiques seront poursuivis. Il en sera de même en ce qui concerne la professionnalisation des structures de promotion et d'accueil pour développer un tourisme dynamique, de qualité et durable. La stratégie « Tourisme 2022 » et la stratégie de développement « Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions » (MICE) constituent les cadres pour développer ce secteur. Augmenter la notoriété du Luxembourg, digitaliser l'offre, faciliter l'accès à l'information ou encore améliorer l'accueil des arrivants seront autant d'actions pour positionner le tourisme comme un pilier de la diversification économique.

Dans un monde où de plus en plus de gens sont à la recherche d'une offre durable, force est de constater que les initiatives poursuivant les lignes de conduite d'un tourisme doux sont fructueuses dans un double sens: non seulement que ces initiatives protègent nos ressources naturelles, elles garantissent aussi une offre attractive.

Afin de développer l'offre touristique au Luxembourg, les opportunités, respectivement les infrastructures pouvant compléter le secteur, seront identifiées de façon proactive pour promouvoir ces projets auprès d'investisseurs privés.

Professionnalisation du secteur du tourisme

La professionnalisation des offices de tourisme régionaux continuera d'être promue, tout comme la collaboration entre les offices de tourisme régionaux et « Luxembourg for Tourism » ainsi que la collaboration entre les différents acteurs du tourisme.

La digitalisation dans le domaine du tourisme

Afin de promouvoir et d'accompagner la transformation digitale dans le secteur du tourisme et en ligne avec la stratégie de la TIR, un projet pilote « Smart Tourism » en collaboration avec les acteurs concernés pour le Luxembourg sera développé. L'ensemble de l'offre touristique actuelle sera rendue accessible à travers un portail national, en déclinant l'offre selon les habitudes digitales des utilisateurs, en facilitant le passage à la réservation en ligne, ou encore en promouvant la découverte de la destination en réalité virtuelle et en visualisation 3D.

Dans ce contexte, l'innovation au sein du secteur du tourisme au Luxembourg sera promue, en collaboration étroite avec Luxinnovation et « Luxembourg for Tourism ».

Le contexte réglementaire

L'accès à la législation et à la réglementation applicables aux acteurs du secteur touristique locaux sera facilité en proposant des informations vulgarisées, ceci afin de stimuler l'intérêt pour la création et le développement d'infrastructures d'hébergement.

Vu le développement de l'économie de partage, l'évolution de ce nouveau modèle d'hébergement touristique et son impact sur les formes d'hébergement classiques seront suivis de près. Après concertation avec les différentes parties prenantes, des règles claires seront mises en place pour encadrer ce phénomène.

Formation professionnelle continue

Le capital humain et du personnel hautement qualifié et motivé constituent les fondements du développement du secteur touristique. Les mesures nécessaires seront prises pour développer la formation professionnelle continue en adéquation avec les objectifs stratégiques des différents acteurs. Former le personnel en mettant l'accent sur les langues, l'accueil, la qualité des services et des produits, sera essentiel pour garantir une offre de qualité dans le domaine de la gastronomie et du tourisme.

Dans cet ordre d'idées il sera aussi primordial de nouer des liens étroits avec les responsables de l'école d'hôtellerie et de tourisme afin d'assurer que les futurs diplômés puissent répondre aux besoins sur du terrain.

Le tourisme actif

Le tourisme actif continuera d'être promu dans le cadre de la stratégie Tourisme 2022.

Afin de promouvoir le Luxembourg comme destination de randonnée, le réseau national des sentiers pédestres sera restructuré et mieux connecté avec l'offre de services touristiques dans les régions et entièrement équipé d'indicateurs de destination et de distance. Il sera veillé à ce que la bonne qualité de l'offre, notamment au niveau de l'entretien des sentiers, puisse être assurée sur tout le territoire. A cette fin, le système actuel sera réévalué ensemble avec les acteurs régionaux et les acteurs concernés, tels que l'Administration de la nature et des forêts. Les fonds nécessaires seront mis à disposition.

En ce qui concerne le cyclotourisme, le réseau cyclable national sera développé et sa promotion touristique renforcée. En outre, le développement de services en relation avec le cyclotourisme sera encouragé, tels que l'extension du système de location de vélos et le transport de bagages.

Le tourisme rural et régional

Les Offices de Tourisme Régionaux jouent un rôle important, notamment au niveau de la professionnalisation du tourisme régional. Il importera de consolider leur travail. Les budgets nécessaires leur seront accordés afin de leur permettre de répondre à leurs missions définies. Le développement de produits touristiques étant une des missions primordiales des Offices Régionaux, il incombera au futur d'assurer la pérennisation de cette nouvelle offre.

Face au déclin du bénévolat dans le domaine du tourisme, les petites structures de promotion touristique seront soutenues en particulier.

Des initiatives communes des régions pour l'établissement d'un plan d'action commun pour le tourisme rural seront soutenues. Celui-ci devra notamment adresser le défi du déclin de l'offre hôtelière en milieu rural.

Ensemble avec les acteurs régionaux, il importera de développer davantage la création d'une offre durable, incluant la commercialisation des produits régionaux pour ainsi offrir des débouchés supplémentaires aux producteurs.

Les sujets de la viticulture et de l'histoire rurale seront pérennisés et dynamisés dans le cadre de l'offre touristique. La promotion de l'œnotourisme, en attirant des touristes au Luxembourg et en exploitant l'attrait de la région de la Moselle, permettra de contribuer à la promotion du secteur viticole du Luxembourg et se basera sur des projets concrets portés tant par les acteurs étatiques et locaux.

Le tourisme de mémoire

Le tourisme de mémoire sera promu et les acteurs seront incités à proposer des offres thématiques. Il incombe de soutenir un maximum les acteurs œuvrant dans ce domaine, puisque la mémoire est non seulement un atout touristique, mais aussi un pilier important de l'enseignement civique.

Le tourisme sans barrières

Le tourisme sans barrières sera soutenu davantage afin de permettre aux personnes à besoins spécifiques d'accéder plus facilement aux attractions, aux manifestations et aux informations touristiques.

Le développement du secteur MICE

L'ambition de faire du secteur MICE luxembourgeois l'avenir une des 50 meilleures destinations pour l'organisation de congrès internationaux sera poursuivie. Ce secteur présente un important potentiel de croissance qu'il s'agit d'exploiter afin de renforcer l'image et la visibilité du Grand-Duché au niveau international. Ce secteur contribuera à consolider et développer les secteurs économiques prioritaires grâce à l'organisation d'événements en ligne avec ceux-ci.

La création du Luxembourg Convention Bureau à vocation nationale, moteur du développement du secteur MICE et interlocuteur privilégié des organisateurs de congrès, constitue une étape indispensable pour permettre au Luxembourg de relever ce défi. Ce guichet unique, agissant comme interlocuteur privilégié, permettra un démarchage plus ciblé des congrès liés à nos secteurs prioritaires ainsi qu'un soutien aux congrès et événements.

Dans le même contexte, plusieurs événements « confex », c'est-à-dire une combinaison entre conférences et expositions, seront mis en place. L'organisation de ces événements vise à créer et à développer de nouveaux événements qui permettront au Luxembourg de renforcer la promotion des différents secteurs économiques prioritaires. Les moyens humains et financiers nécessaires seront mis en place afin d'établir ces événements.

Le secteur MICE inclura lui aussi une offre « green & smart ».

Dans le même ordre d'idées, il sera veillé à ce que la Luxexpo élabore un concept qui lui permettra de se positionner comme structure phare s'inscrivant dans la durabilité et la responsabilité écologique.

L'évolution de Luxexpo comme structure phare pour le développement du secteur MICE

Dans la mesure où le contrat de bail de Luxexpo The Box ne sera pas prolongé au-delà de l'échéance de mars 2028, le Luxembourg aura besoin de nouvelles capacités pour congrès, foires et expositions afin d'absorber l'activité actuelle et de permettre le développement futur du secteur. Une décision quant à un site d'implantation pour la construction d'un nouveau centre de congrès et d'expositions à la pointe de la technologie sera arrêtée en temps utile. Il devra être facilement accessible autant par la route que par les transports en commun.